

REUNION du 28 février 2022

L'an deux mil-vingt-deux, le 28 février et à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente par précautions sanitaires suite au COVID 19, sous la présidence de Monsieur Bernard LARBRE, maire.

Etaient présents : BOURGUET Sylvain, CANARD Francis, CHATEAU Guillaume, COTSIS Jacques, DUCASTEL Manuella, GRAFFEUIL Patricia, LECARDERONNEL Patricia, LOURENCEAU David, MAGNIER Kévin, MAZERM Robin, ZAK Jean-Christophe

Etaient absentes excusées : GANTHEIL Angélique, MANY Angélique

Adoption du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

M. Sylvain BOURGUET est désigné secrétaire de séance

Participation aux Dépenses de la FDEE 19 – Année 2022

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) a décidé de demander à la commune une participation de 2 496.70 € au titre de l'année 2022.

En application de l'article L. 5212.20 du Code Général des collectivités territoriales, la mise en recouvrement de cette contribution ne peut être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

En conséquence, le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- D'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée)
- Ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de verser une participation de 2 496.70 € au titre de l'année 2022,
- Opte pour la mise en recouvrement, par les services fiscaux, auprès des administrés, de cette contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée).

Médecine préventive

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion en vertu de l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984¹ modifiée.

L'article 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984² modifiée indique que « *les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive [...], qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande* ».

À cette fin, le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19) a conventionné avec les services de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19).

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19
- d'approuver les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le CDG 19 conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, ainsi que les éventuels avenants y afférents
- d'inscrire chaque année au budget les crédits correspondants

Voirie 2022 – choix des entreprises

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu'il a sollicité pour les travaux de voirie 2022 : Route des Vergnes – trottoirs de lotissement Roche de Fraysse – Route de la Borie Basse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient :

- L'offre de la société Pouzol pour la route des Vergnes pour 8 184.79 € HT
- L'offre de la société Pouzol pour les trottoirs du lotissement de Roche de Fraysse pour 17 004.00 € HT
- L'offre de la société Pouzol pour la route de la Borie Basse pour 6 486.09 € HT
- Charge M. le maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondantes

Dénomination d'une nouvelle voie

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été alerté par un administré d'une incohérence de numérotation sur la route du Lac, dans une impasse et de la non reconnaissance de son adresse sur les sites internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De changer la numérotation en 2770 Route du Lac
- D'installer un panneau de signalisation à l'embranchement pour indiquer les numéros desservis
- Charge M. le maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondantes

Restauration de l'abbatiale – convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Francis Canard, 1^{er} adjoint, explique au conseil municipal qu'un appel d'offre a été réalisé pour la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de restauration de l'abbatiale. Seule une société a répondu à l'appel d'offre : la société Vade'mecum pour un montant HT de 79 725 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'offre de la société Vade'mecum pour un montant de 79 725 € HT
- - **CHARGE** M. le maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondantes

Chemin d'accès au canal des Moines et reprise de maçonnerie d'une cabane et de 2 bassins – validation des entreprises et demande de subvention

OBJET :

M. le maire informe le conseil municipal que l'association Harpau a sollicité la commune pour financer des travaux d'aménagement d'un chemin d'accès au canal des Moines et de maçonnerie sur une cabane et 2 bassins.

Il présente les deux devis demandés par l'association

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir les offres suivantes :
 - Pour l'aménagement du chemin : la société Patrigeon pour 1 380 € HT
 - Pour la reprise de maçonnerie : Thierry Filatre pour 1 656 € TTC
- Décide de solliciter les aides du conseil départemental au titre du petit patrimoine rural non protégé
 - Taux 45% sur un montant total de 3 036 € soit une aide de 1 366.20 €
- - **CHARGE** M. le maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondantes

Approbation du compte de gestion de la commune – année 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif budget communal 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Francis CANARD

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Bernard LARBRE, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		442 835,81		110 104,12		552 939,93
Opérations de l'exercice	664 634,57	785 975,06	105 206,80	122 238,17	769 841,37	908 213,23
TOTAUX	664 634,57	1 228 810,87	105 206,80	232 342,29	769 841,37	1 461 153,16
Résultats de clôture		564 176,30		127 135,49		691 311,79
Restes à réaliser			167 443,40		167 443,40	
TOTAUX CUMULES	664 634,57	1 228 810,87	272 650,20	232 342,29	937 284,77	1 461 153,16
RESULTATS DEFINITIFS		564 176,30	40 307,91			523 868,39

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnait la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Francis CANARD - Jean-Christophe ZAK - Patricia GRAFFEUIL - Guillaume CHATEAU - Kévin MAGNIER - Robin MAZERM - Sylvain BOURGUET - Jacques COTSIS - Patricia LECARDERONNEL - David LOURENCEAU - Manuella DUCASTEL

Affectation du résultat budget communal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Bernard LARBRE

après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Bernard LARBRE, Maire,

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	564 176,30
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (785 975.06 - 664 634.57)	121 340,49
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	442 835,81
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	127 135,49
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (122 238.17 - 105 206.80)	17 031,37
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	110 104,12
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 167 443.40)	-167 443,40
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-40 307,91

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	40 307,91
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	523 868,39
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Bernard LARBRE - Francis CANARD - Jean-Christophe ZAK - Patricia GRAFFEUIL - Guillaume CHATEAU - Kévin MAGNIER - Robin MAZERM - Sylvain BOURGUET - Jacques COTSIS - Patricia LECARDERONNEL - David LOURENCEAU - Manuella DUCASTEL

Approbation du compte de gestion assainissement – année 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif budget assainissement 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Francis CANARD

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Bernard LARBRE, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vot après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		16 333,16		17 416,12		33 749,28
Opérations de l'exercice	28 650,85	28 878,97	48 610,80	78 050,76	77 261,65	106 929,73
TOTAUX	28 650,85	45 212,13	48 610,80	95 466,88	77 261,65	140 679,01
Résultats de clôture		16 561,28		46 856,08		63 417,36
Restes à réaliser			94 456,31	48 960,00	94 456,31	48 960,00
TOTAUX CUMULES	28 650,85	45 212,13	143 067,11	144 426,88	171 717,96	189 639,01
RESULTATS DEFINITIFS		16 561,28		1 359,77		17 921,05

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Francis CANARD - Jean-Christophe ZAK - Patricia GRAFFEUIL - Guillaume CHATEAU - Robin MAZERN - Sylvain BOURGUET - Jacques COTSIS - Patricia LECARDERONNEL - David LOURENCEAU - Kévin MAGNIER - Manuella DUCASTEL

Affectation du résultat budget assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard LARBRE
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Bernard LARBRE, Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	16 561,28
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (28 878.97 - 28 650.85)	228,12
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	16 333,16
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	46 856,08
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (78 050.76 - 48 610.80)	29 439,96
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	17 416,12
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (48 960.00 - 94 456.31)	-45 496,31
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	1 359,77

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	16 561,28
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

Affaires diverses

- **Foire aux chèvres** : une réunion de préparation est programmée
- **Comice agricole** : il sera organisé à Aubazine le 13 août 2022
- **Elagage à l'école** : tous les arbres ont été élagués
- **Changement des fenêtres de l'école** : c'est en cours.
- **Stationnement au Barry Haut** : une étude va être menée pour des travaux de matérialisation des emplacements de stationnement
- **Installation des dos d'âne dans le bourg** : nous sommes en attente des propositions du département

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 21h30

Signatures du Conseil Municipal :

LARBRE Bernard		COTSIS Jacques	
CANARD Francis		DUCASTEL Manuella	
ZAK Jean-Christophe		GANTHEIL Angélique	
GRAFFEUIL Patricia		LOURENCEAU David	
LECARDERONNEL Patricia		MAGNIER Kévin	
BOURGUET Sylvain		MANY Angélique	
CHATEAU Guillaume		MAZERM Robin	